PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent, le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du procès-verbal de la séance précédente.

4. Informations budgétaires

Impact : /.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Mise en place d'un registre des étoiles – Service Etat civil.

Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Mise en place d'un registre des étoiles en collaboration avec l'ASBL « Au-delà des Nuages ».

2. Proposition de décision

Décide d'adhérer au projet de mise en place d'un registre des étoiles au sein de notre commune à partir du 01/06/2025.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Courrier de Mme A-M Polizzi, ASBL « Au-delà des Nuages ».
- Certificat d'enregistrement et lettre accompagnement.
- Capture fichier excel.
- Avis site, facebook et bulletin communal.

4. Informations budgétaires

Impact : Aucun

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Isabelle Thiran
Cheffe de service Population – Etat civil
Téléphone : 081/420212
Courriel : isabelle.thiran@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du Rapport de rémunérations 2025 (Exercice 2024)

Séance du Conseil communal du 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Chaque année, il y a lieu d'établir un rapport de rémunération relatif à l'exercice précédent ; Celui-ci doit être approuvé annuellement pour le 30 juin.

2. Proposition de décision

Approbation du rapport de rémunérations 2025 (exercice 2024).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- La circulaire – Rapport de rémunérations 2025 (Exercice 2024).
- Gestion des Conseils et Commissions (année 2024).
- Mandat 2018-2024 : Liste des présences et rapport de rémunérations.
- Mandat 2024-2030 : Liste des présences et rapport de rémunérations.

4. Informations budgétaires

Estimation : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081.42.02.21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be

(4)

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : ASBL Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - Désignation des représentants communaux - modification.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Etant déjà désigné par la CSC, Monsieur Luc Mommer (désigné par le Conseil communal en date du 17 février 2025) ne remplira finalement pas sa fonction de représentant communal à l'Assemblée générale de l'asbl ALE. Le Conseil communal est chargé de désigner un nouveau représentant communal.

2. Proposition de décision

- Désigner les délégués,
- Charger les délégués de rapporter la proportion de votes intervenus au Conseil,
- Charger le Collège de veiller à l'exécution de la délibération,
- Transmettre copie de la délibération à l'organisme concerné.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : /

4. Informations budgétaires

Impact : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 17 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. <u>Exposé du dossier</u>

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 17 juin 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2024 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2024 ;
3. Approbation des comptes 2024 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2024 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025 - 2027 – Attribution.
9. Prise de participation dans l'ASBL "Communauté d'énergie partagée by BEP" en cours de création.
10. Approbation des Cooptations suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024.
 - Remplacement de Madame Elodie Watrice en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Marina Mont
 - Remplacement de Monsieur Pierre Helson en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Hélène Lebrun
 - Remplacement de Monsieur Jean-Marie Cheffert en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sien du Conseil d'administration par Madame Pauline Targer
 - Remplacement de Monsieur Balon-Perin en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Tessa Bwandinga.
 - Remplacement de Monsieur José Damilot en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Eliane Tillieux
 - Remplacement de Monsieur Jérôme Anceau en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Florence Collet
 - Remplacement de Madame Catherine Keimeul en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Betty Hainaut
11. Renouvellement du Conseil d'administration suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024 – Désignation des Administrateurs
12. Décharge aux administrateurs ;
13. Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

6

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP Crématorium - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 17 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 17 juin 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2024
2. Approbation du Rapport d'activités 2024
3. Approbation des comptes 2024
4. Rapport du Réviseur
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
6. Approbation du Rapport de gestion 2024
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations
8. Approbation des Cooptations suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024.
 - Remplacement de Monsieur Bernard Guillitte en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Rudy Delhaise
 - Remplacement de Monsieur Claudy Lottin en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur François Bouchat
9. Renouvellement du Conseil d'administration – Désignation des Administrateurs
10. Décharge aux administrateurs
11. Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

(7)

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 17 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. <u>Exposé du dossier</u>

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 17 juin 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2024 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2024 ;
3. Approbation des comptes 2024 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2024 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025 - 2027 – Attribution.
9. Prise de participation dans l'ASBL "Communauté d'énergie partagée by BEP" en cours de création.
10. Approbation des Cooptations suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024.
 - Remplacement de Monsieur José Paulet en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Julie Tessier
 - Remplacement de Monsieur Jean-Marie Theret en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Hélène Lebrun
 - Remplacement de Monsieur Guy Carpiaux en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sien du Conseil d'administration par Madame Laurie Spineux
 - Remplacement de Madame Lina Porrovecchio en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Bénédicte Rochet.
 - Remplacement de Madame Nicole Lecomte en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Thomas Nagant.
 - Remplacement de Madame Charlotte Deborsu en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Pascal Jacquiez

- Remplacement de Monsieur Gérard Cox en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Stéphane Collignon
- Remplacement de Monsieur Norbert Vilmus en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Fédéric Deville
- Remplacement de Madame Marie-Claire Leemans en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Adelin François
- Remplacement de Madame Lara Flament en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Claudy Noiret

11. Renouvellement du Conseil d'administration suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024 – Désignation des Administrateurs
12. Décharge aux administrateurs ;
13. Décharge au Réviseur ;

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : BEP Expansion Economique - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 17 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. <u>Exposé du dossier</u>

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 17 juin 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2024 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2024 ;
3. Approbation des comptes 2024 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2024 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025 - 2027 – Attribution.
9. Approbation des Cooptations suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024.
 - Remplacement de Monsieur Ludovic Henrard en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Laurence Daffe
 - Remplacement de Monsieur Grégory Chintinne en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Vinciane Rolin
 - Remplacement de Monsieur Philippe Rennotte en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sien du Conseil d'administration par Monsieur Gaëtan de Bilderling
 - Remplacement de Madame Chantal Eloin en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Marc Libert
 - Remplacement de Monsieur Frédéric Dumont en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Jean-Charles Luperto
 - Remplacement de Monsieur Gauthier Coopmans en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Madame Martine Dieudonné
 - Remplacement de Madame Myriam Laurent en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas Rouard
 - Remplacement de Monsieur Jean-Marie Theret en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Monsieur François Bellot
 - Remplacement de Monsieur Pierre Helson en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Valérie Lecomte
 - Remplacement de Madame Elodie Wattrice en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Madame Emilie Malosto
 - Remplacement de Madame Cécile Op de Beek en qualité d'Administratrice représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration par Monsieur Hugues Doumont

10. Renouvellement du Conseil d'administration suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024 – Désignation des Administrateurs
11. Décharge aux administrateurs ;
12. Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Idefin - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 19 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. <u>Exposé du dossier</u>

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement qui se tiendra le 17 juin 2025 et dont l'**OJ** est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2024
2. Approbation du Rapport d'activités 2024
3. Approbation des comptes 2024
4. Rapport du Réviseur
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation
6. Approbation du Rapport de gestion 2024
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations
8. Approbation des Cooptations suite aux Elections Communale et Provinciale d'octobre 2024.
 - Remplacement de Madame Isabelle Joiret en qualité d'Administratrice au sein du Conseil d'administration par Monsieur Olivier Bordon
 - Remplacement de Monsieur Jean-Joseph Nennen en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'administration par Monsieur Lionel Naomé
 - Remplacement de Monsieur Christian Pirot en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'administration par Madame Marine Chenoy
 - Remplacement de Monsieur Fabrice Leturcq en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'administration par Monsieur Benoit Boca
9. Désignation du commissaire réviseur pour la période 2025 - 2027
10. Renouvellement du Conseil d'administration – Désignation des Administrateurs
11. Décharge aux administrateurs
12. Décharge au Réviseur

2. <u>Proposition de décision</u>

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. <u>Projet de délibération et pièces justificatives</u>

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. <u>Informations budgétaires</u> /

5. <u>Subvention</u> /

6. <u>Gestionnaire du dossier</u>

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Imaje - Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier
L'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale Imaje se tiendra le 16 juin 2025 à 18h00, au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapports de rémunérations pour l'année 2024 ;
2. Rapports d'activités 2024 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et l'Enjeu) ;
3. Rapport de gestion 2024 ;
4. Rapport du Commissaire Réviseur ;
5. Approbation des comptes et bilan 2024 ;
6. Décharge au Commissaire Réviseur ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Désaffiliation de deux affiliés : APP CHRSM et CPAS de Gembloux ;
9. Approbation du PV de l'assemblée générale du 25/11/2024 ;
10. Ratification du nouveau conseil d'administration.

2. Proposition de décision
- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du dossier annexes.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier
L'Assemblée générale ordinaire d'iMio se tiendra le 10 juin 2025 à 18h00 dans les locaux de Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 - 5020 Suarlée.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Démission d'office des administrateurs ;
6. Règles de rémunération des administrateurs ;
7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

2. Proposition de décision
- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives
Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire INASEP 25 juin 2025
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1.Exposé du dossier
Assemblée générale ordinaire INASEP : ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2024.
2. Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération, de la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2024 et de l'affectation des résultats 2024
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes
5. Rapport spécifique sur les prises de participation
6. Renouvellement intégral du Conseil d'administration
7. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2025-2026-2027

Assemblé générale extraordinaire INASEP : ordre du jour :

1. Reprise des réseaux de distribution d'eau de Cerfontaine, Walcourt, Houyet et Florennes

2. Proposition de décision
Décide

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : annexes

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Terrienne du Crédit Social scrl - Désignation des représentants communaux - modification.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le Conseil communal a désigné en date du 17 février 2025 un représentant communal à l'Assemblée générale de la Terrienne du Crédit social. Il y avait cependant lieu de désigner trois représentants communaux. Le Conseil communal doit maintenant désigner les deux représentants communaux manquants.

2. Proposition de décision

- Désigner les délégués,
- Charger les délégués de rapporter la proportion de votes intervenus au Conseil,
- Charger le Collège de veiller à l'exécution de la délibération,
- Transmettre copie de la délibération à la Terrienne du Crédit social.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : /

4. Informations budgétaires

Impact : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : La Terrienne du Crédit social - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier
L'Assemblée générale ordinaire de la scrl La Terrienne du Crédit social se tiendra le 13 juin 2025 à 19h00 à la salle « La Source », Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2024 comprenant les comptes annuels et le rapport de gestion ;
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2024
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2024
5. Affectation du résultat
6. Décharge à donner aux Administrateurs
7. Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNAPPEN & LAFONTAINE
8. Nomination du Réviseur d'entreprises pour les exercices 2025, 2026 et 2027.
9. Organes de gestion :
 a. Fin de fonction des administrateurs représentant les Pouvoirs Locaux et le secteur privé
 b. Nomination des nouveaux administrateurs
10. Divers

2. Proposition de décision
- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale, du rapport du commissaire à l'AG sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31.12.2024, de la proposition de nomination des nouveaux administrateurs et du rapport annuel du Conseil d'administration.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : ORES Assets - Assemblée générale du 12 juin 2025.
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

L'**Assemblée générale** de l'intercommunale ORES Assets se tiendra le 12 juin 2025 à 10h30, au Louvexpo, rue Arthur Delaby 7 à 7100 La Louvière.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;
6. Nominations statutaires ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales.
- Charger les délégués de rapporter aux Assemblées la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation aux Assemblées générales et des diverses pièces liées aux points inscrits à l'ordre du jour.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du compte 2024
Séance du Conseil communal du : 26/05/2025

1. Exposé du dossier

Le compte 2024 est clôturé.
Le résultat budgétaire ordinaire s'élève à 83.769,62 €
Le résultat budgétaire extraordinaire s'élève à -8.268.149,13 €

2. Proposition de décision

Approbation du compte.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Compte 2024
- Analyse financière

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

17

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Lustin – 2024 - Compte
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 19 mars 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2024 – Compte
- F.E. Lustin – 2024 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Lustin – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Profondeville – 2024 - Compte
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 13 mars 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi mais, en raison d'une légère erreur, propose au conseil communal de le réformer.

2. Proposition de décision

1. Réformer le compte 2024 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – 2024 – Compte
- F.E. Profondeville – 2024 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Profondeville – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Rivière – 2024 - Compte
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 03 avril 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – 2024 – Compte
- F.E. Rivière – 2024 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Rivière – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Situations de caisse aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024

Séance du Conseil communal du : 26/05/2025

1. Exposé du dossier

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :
Art. L1124-42. *§1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.*
Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.
Les situations de caisse ont été vérifiées en séance du Collège des 14/05/2025.
Les PV des situations de caisse sont communiqués au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 14 mai 2025 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations et situations de caisse aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024, accompagnés des PV et des pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Situations de caisse aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024

Séance du Conseil communal du : 26/05/2025

1. Exposé du dossier

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :
Art. L1124-42. §1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.
Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.
Les situations de caisse ont été vérifiées en séance du Collège des 14/05/2025.
Les PV des situations de caisse sont communiqués au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 14 mai 2025 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations et situations de caisse aux 31/07 – 31/08 – 30/09 – 31/10 – 30/11 et 31/12/2024, accompagnés des PV et des pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Subventions octroyées par le Collège communal en vertu de l'article L1122-37 §2 du CDLD - Rapport annuel du Collège communal au Conseil communal.

Séance du Conseil communal du : 26/05/2025

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délégation du Conseil communal (18/02/2019) au Collège communal, ce dernier procède à l'octroi de subventions :
1° nominativement prévues au budget (et aux modifications budgétaires)
2° en nature
3° motivées par l'urgence

En vertu de l'article 1122-37 §2, le Collège communal fait rapport chaque année au Conseil communal des subventions qu'il a octroyées

2. Proposition de décision

Le Conseil communal constate l'octroi des subventions par le Collège communal au cours de l'exercice 2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : projet de délibération et délibérations du Collège communal relatives à l'octroi de subventions en nature

4. Informations budgétaires

Impact :

Subventions nominativement prévues au budget - Fonctionnement :	62.880,85 €
Subventions nominativement prévues au budget – Investissement :	22.9.575,00 €
Ristourne redevance métiers forains	3.446,76 €
Subventions en nature (estimation)	+/- 4.687,21 €

Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. <u>Gestionnaire du dossier</u>

Nom, prénom : Gelay Laurence
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance de la MB1/2025
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

La MB1/2025 de la Zone de secours a été approuvée par le Conseil de Zone le 08 avril 2025. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance de la MB1/2025 de la Zone de Secours
2. Transmettre la délibération à :
 - La Zone de Secours NAGE
 - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur dans le cadre de la tutelle d'approbation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Zone NAGE – 2025 – MB 1
- Zone NAGE – 2025 – MB 1 – Note d'explication
- Zone NAGE – 2025 – MB 1 – Délibération du Conseil de zone

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : 351/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant :Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance du Compte de l'exercice 2024
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le Compte 2024 de la Zone de secours a été arrêté par le Conseil de Zone le 08 avril 2025. La part communale reste inchangée.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance du Compte 2024 de la Zone de secours
2. Transmettre la décision à :
 - La Zone de secours NAGE
 - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone NAGE – 2024 – Compte – Note d'explication – Comptabilité budgétaire
- Zone NAGE – 2024 – Compte – Note d'explication – Comptabilité patrimoniale
- Zone NAGE – 2024 – Compte – Délibération Conseil zonal

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Avenue Roquebrune Cap Martin : Transfert de parcelles privées communales au patrimoine public
Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

La Commune de Profondeville doit remplacer du matériel haute tension dans la cabine MT du hall sportif de La Hulle. ORES exige, pour permettre la rénovation « gratuite », une régularisation cadastrale et la suppression de toute limite de terrain sur le chemin d'accès. Un géomètre, Mme Natacha Léonard, a été mandatée pour établir un plan de bornage. Le Conseil communal doit maintenant se prononcer sur ces documents et le transfert des parcelles concernées du domaine privé communal au domaine public.

2. Proposition de décision

- Marquer son accord sur les documents transmis par la géomètre-expert.
- Autoriser le transfert des parcelles privées communales vers le domaine public.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Du projet de délibération
- Du plan de création de voirie communale
- De la justification de la création d'une portion de la voirie communale
- Du schéma général des voiries

4. Informations budgétaires

Impact : /
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Svetlana Degée
081/42.02.16
Svetlana.degee@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.

Séance du Conseil communal du : 26/05/2025.

1. Exposé du dossier

Déclaration de vacance d'emploi au 15 avril 2025 pour les écoles communales de Profondeville.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : /

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Entretien de voirie – Enduisage 2025

Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

: Entretien de voiries - Enduisages 2025 par enduisage sur diverses rues de l'entité.

Le travail comprend :
- L'effacement éventuel de marquages ;
- La mise à niveau de bouches à clef et d'incendie ;
- Le remplacement et ou la mise à niveau de trappillon ;
- Le traitement de zones de mauvaises poches ;
- Le fraisage de revêtements hydrocarbonés y compris évacuation ;
- L'évacuation et traitement de fraisât pollués au goudron ;
- La mise en œuvre de revêtements hydrocarbonés ;
- La mise en œuvre d'enduits scellés au M.B.C.F.

Les travaux décrits ci-dessus ne sont pas exhaustifs, le détail des travaux est repris dans les clauses techniques et le métré récapitulatif annexés au présent cahier spécial des charges.

2. Proposition de décision

Il est donc proposé afin de réaliser les entretiens de voirie, Enduisage 2025 :

- D'approuver le cahier des charges N° 3P/988 et le montant estimé du marché "Entretien de voiries - Enduisages 2025", établis par la Commune de Profondeville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 171.116,70 € hors TVA ou 207.051,21 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
- De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Article budgétaire : 421/735-60 n° projet 20250012.
Avis de légalité de la Directrice financière : n°23/2025 du 26/04/2025

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : ///
Montant:///

6. Gestionnaire du dossier

Monsieur Christophe Demanet
Gestionnaire technique – Service travaux
tél : 081/39.60.85
Email : christophe.demanet@profondeville.be

Mme Barbara Lupattelli
Gestionnaire Administrative – Marchés publics
Tél. : 081/42.02.41
Email : barbara.lupattelli@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Acquisition d'une camionnette pour les espaces verts – projet n°3P/2025/990 ou n°20250013 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.
Séance du Conseil communal du 26 mai 2025.

1. Exposé du dossier

Ce dossier porte sur le lancement du marché public de fourniture pour l'acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts. Il s'agit d'arrêter les conditions, le mode de passation et l'estimation du marché public.

2. Proposition de décision

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges n°3P/2025/990 et le montant estimé du marché intitulé "*Acquisition d'une camionnette neuve pour l'équipe des espaces verts*", établis par l'auteur de projet, M. Olivier Vandekerckhove, en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 65.000€ HTVA ou 78.650 € TVAC (21% TVA).
Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
Art.3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché public de fourniture.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

-Le projet de délibération du Conseil communal du26 mai 2025,
-l'avis de la Directrice financière,
-les documents du marché public (Cahier des charges).

4. Informations budgétaires

Impact : 65.000€ HTVA ou 78.650 € TVAC (21% TVA)
Article budgétaire : Budget extraordinaire 2025, à l'article n°421/743-52 (projet n° 20250013).
Avis de légalité de la Directrice financière n°22/2025 remis le 25 avril 2025.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
M. Olivier VANDEKERCKHOVE	Mme Alexandra PIETTE
081/39.60.87	081/42.02.42
Olivier.vandekerckhove@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Marchés publics - Délégation de compétences du Conseil communal au Collège communal pour les centrales d'achat – Ajout.

Séance du Conseil communal du 26 mai 2025.

1. Exposé du dossier

En vertu des deux précédentes délibération de délégation de compétences du 13 janvier et du 17 février 2025 et de l'article L1222-7, §1er, §4, al.1er et §6 concernant les compétences du Conseil communal en matière de centrales d'achat, il est proposé au Conseil communal, dans un souci de simplification et de rapidité administrative, d'ajouter aussi une délégation de compétences au Collège communal concernant l'adhésion à une centrale d'achat, la manifestation d'intérêt à une centrale d'achat, la modification des conditions d'adhésion et la résiliation de son adhésion à une centrale d'achat pour tout montant tant au budget extraordinaire qu'au budget ordinaire.

2. Proposition de décision

« Art.1er : De déléguer les compétences suivantes au Collège communal : l'adhésion à une centrale d'achat, la manifestation d'intérêt à une centrale d'achat, la modification des conditions d'adhésion et la résiliation de son adhésion à une centrale d'achat pour tout montant tant au budget extraordinaire qu'au budget ordinaire.
Art.2 : La présente délibération de délégation est arrêtée pour la législature et prendra fin de plein droit, conformément à l'article L1222-7, §6, soit le dernier jour du quatrième mois qui suit l'installation du Conseil communal de la législature suivant celle pendant laquelle la délégation a été octroyée, mais elle est néanmoins révocable à tout moment par le Conseil communal ».

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

~~Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~
~~Article budgétaire :~~
~~Avis de légalité de la Directrice financière :~~

5. Subvention

~~Pouvoir subsidiant :~~
~~Montant :~~

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Mme Alexandra PIETTE
Téléphone : 081/42.02.42
Courriel : alexandra.piette@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du règlement d'ordre intérieur et désignation des membres de la Commission Communal d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Le Conseil Communal après avoir pris la décision de renouvellement de cette Commission, en séance du 17 février 2025, est amené à valider le règlement d'ordre intérieur ainsi que ses représentants sur base de candidatures reçues dans le cadre de l'appel public réalisé du 20/02/2025 au 20/03/2025.

A l'issue de l'appel public, le collège communal communique la liste de toutes les candidatures reçues au conseil communal qui choisit les membres et le président, parmi les candidatures recevables, en respectant :

- *une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire communal*
- *une représentativité des intérêts économiques, sociaux, patrimoniaux, environnementaux, de mobilité et énergétiques*
- *une représentation de la pyramide des âges spécifique à la commune*
- *une répartition équilibrée hommes/femmes*

2. Proposition de décision

-Prendre connaissance des candidatures reçues pour le renouvellement de la CCATM.
-Approuver le règlement d'ordre intérieur
-Désigne

1. *Monsieur Bernard VOGLET (section Rivière) en tant que président de la CCATM.*
2. *Les représentants du quart communal de la Commission communal tel qu'énoncé ci-avant.*
3. *Les membres effectifs et suppléants pour le renouvellement de la CCATM tel que proposé ci-dessus.*
4. *D'attester que les membres (président-effectifs-suppléants) choisis n'ont pas exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs.*

-Transmettre la présente décision ainsi que les pièces justificatives sollicitées à l'autorité de tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 30/04/2025 relative à la proposition de désignation des membres et l'approbation du règlement d'ordre intérieur de la CCATM ;
- Le règlement d'ordre intérieur ;
- L'ensemble des candidatures ;

- Les désignations des représentants du quart communal ;
- La pyramide des âges de la Commune ;
- Le tableau reprenant chaque candidature, y compris les représentant du quart communal, le village, l'âge, le sexe, la profession ainsi que les intérêts représentés ;

4. Informations budgétaires

Impact : Jetons de présence
Décision du Conseil Communal du 14 juillet 2020 : Modification du règlement d'ordre intérieur
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Gouvernement Wallon
Montant : 4500 €

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thône Rudy
Téléphone : 081/42.02.46
Courriel : rudy.thone@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière – Lustin - Rue Goffioul – zone 30km/h et zone résidentielle

Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

Suite à l'octroi d'un permis d'urbanisme 55/2022 pour un bien sis rue Goffioul, le service mobilité a été chargé d'instruire la mise en oeuvre d'une zone 30 km/h et d'une zone de rencontre dans la partie basse de la rue.
Vu l'étroitesse de cette voirie et la difficulté de croisement pour 2 véhicules, cela justifie cette mesure.
Il serait donc opportun d'apaiser le quartier en créant une zone résidentielle pour le tronçon entre les numéros 9 et 25, ainsi que sa portion vers la Ruelle Toussaint (voir plan ci-annexé) ;
Attendu que les mesures peuvent être matérialisées par :

- zone 30 km/h : un signal F4a et un marquage au sol en entrée de zone et un signal F4b et un marquage au sol en sortie de zone ;
- zone résidentielle : signaux F12a en entrée de zone et F12b en sortie de zone ;

La zone de police n'a pas remis d'avis malgré nos demandes.
Un avis technique préalable favorable a été rendu le 1 avril 2025 par la direction du SPW MI.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'aménager la rue Goffioul à Lustin avec la signalisation suivante:

1. une zone 30km/h en suivant l'avis favorable du SPW MI du 1 avril 2025. Elle sera délimitée conformément au plan ci-joint et matérialisée par les signaux F4a et F4b.
2. une zone de résidentielle en suivant l'avis favorable du SPW MI du 1 avril 2025. Elle sera établie conformément au plan ci-joint et matérialisée par des signaux F12a et F12b.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Collège communal du 30 avril 2025 décidant de proposer le règlement complémentaire au Conseil communal
- De la Délibération du Collège communal du 12 mars 2025
- Du Plan d'aménagement
- De l'avis du SPW MI du 1 avril 2025

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière:/

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant:/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Meurice Nancy
Téléphone : 081/420.225
Courriel : mobilite@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation routière –Rue des 4 Arbres – zone d'évitement striée

Séance du Conseil communal du : 26 mai 2025

1. **Exposé du dossier**

Afin de remédier à une difficulté d'accès à un stationnement en domaine privé rue des 4 Arbres n°19 à Lustin, il y a lieu de supprimer le bac à fleurs, le potelet, le D1 et de créer une zone d'évitement striée au début de la zone de stationnement existante.
Une ordonnance de police rendant une décision temporaire, a été approuvée par le Collège du 26 février 2025, avant l'approbation de ce RC par la mise en œuvre de cet aménagement.
Un avis technique préalable favorable a été rendu le 1 avril 2025 par la direction du SPW MI.

2. Proposition de décision
Il est proposé de concrétiser l'aménagement, rue des Quatre Arbres n°26 à Lustin, conformément à l'avis favorable du SPW MI, à savoir : *"Une zone d'évitement striée de 8,5m de longueur est établie dans la bande de stationnement face à l'immeuble n° 26. La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'A.R. du 1er décembre 1975".*

3. Projet de délibération et pièces justificatives
La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Collège communal du 30 avril 2025 décidant de proposer le règlement complémentaire au Conseil communal
- De la Délibération du Collège communal du 26 février 2025
- De l'ordonnance temporaire de police du 26 février 2025
- Du Plan d'aménagement
- De l'avis du SPW MI du 1 avril 2025

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière:/

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant:/

6. <u>Gestionnaire du dossier</u>

Nom, prénom : Meurice Nancy
Téléphone : 081/420.225
Courriel : mobilite@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 13.01.2025, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081.42.02.21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Prolongation de la mise à disposition de l'horticulteur du CPAS

Séance du Conseil communal du 26 mai 2025

1. Exposé du dossier

L'horticulteur du CPAS anime des ateliers didactiques à destination des enfants des écoles de l'entité de Profondeville, des activités éducatives pour l'extrascolaire et des animations lors des stages de vacance depuis le 01.04.2019, à concurrence d'1/5 ETP. La convention de collaboration atteignant son terme le 31.08.2025, il est temps de reconduire celle-ci.

2. Proposition de décision

Remettre un avis positif sur la reconduction de la convention avec l'horticulteur du CPAS pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2026.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Avis de légalité.
- Délibération du Collège du 23.04.2025 décidant de marquer un accord sur la prolongation de la mise à disposition de l'horticulteur au CPAS à raison d'1/5 temps hebdomadaire, pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2026.

4. Informations budgétaires

Estimation d'un coût de 16.128,20 €.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine
Téléphone : 081.42.02.21
Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 26/05/2025.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des Collèges du :

- 05/03/2025
- 19/03/2025
- 02/04/2025
- 09/04/2025
- 16/04/2025
- 23/04/2025
- 30/04/2025

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be